

Article 29 du Règlement

Étant donné qu'il cite M. Stevenson au sujet de l'établissement de prix initiaux, il pourrait peut-être nous dire s'il souscrit ou non à la requête formulée dans la lettre de M. Stevenson au premier ministre.

M. Gustafson: Ce genre de demande ne nous pose aucun problème. Le ministre de l'Agriculture l'a dit très clairement. Il a déclaré qu'il y a moins d'un mois il a participé à une rencontre à laquelle assistait M. Garf Stevenson et, de fait, j'y étais aussi. On y a indiqué très clairement que le gouvernement a déjà pris des dispositions en vue de demander l'avis des agriculteurs à ce sujet.

Une voix: La lettre est datée du 28 avril 1987.

M. Foster: Etes-vous d'accord avec la demande formulée dans cette lettre?

M. Gustafson: Monsieur le Président, je crois que l'honorable député doit comprendre qu'il s'agit de l'ensemencement et de la récolte. Il est question ici d'une campagne agricole qui ne prendra pas fin avant le 31 juillet 1988. Les agriculteurs recevront, cette semaine, un paiement du Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui, dans le cas d'une exploitation moyenne de deux sections de la Saskatchewan, du Manitoba ou de l'Alberta, sera de l'ordre de 14 000 \$. Dans moins d'un mois, les agriculteurs toucheront, sous forme de paiement d'appoint, jusqu'à 25 000 \$, et ce montant concerne la campagne agricole qui se termine le 31 juillet 1987.

Je pense qu'il faut bien comprendre de quoi il est question. Il est clair que les groupements d'agriculteurs le comprennent bien. Ainsi, oui, la lettre de M. Stevenson, orientée vers l'avenir, est tout à fait de mise. Mais l'opposition est mal venue d'accuser à la Chambre le gouvernement de ne pas faire face à la situation.

Une voix: C'est révoltant!

M. Gustafson: C'est tout à fait mal venu. Je suis sûr que les agriculteurs le reconnaissent. Ils sont très bien informés lorsqu'il s'agit de questions agricoles. Ils sont conscients de l'importance de la situation et du problème auquel ils font face.

M. Foster: La demande de M. Stevenson est formulée dans cette lettre.

M. Gustafson: Personne ici ne niera que le secteur agricole éprouve des problèmes et qu'il continuera d'en éprouver; mais notre gouvernement s'en occupe, comme il l'a toujours fait.

Pour ce qui est de l'avenir, les agriculteurs peuvent s'en remettre à l'orientation que prendra le gouvernement en leur nom.

J'aimerais revenir à ce que je disais au sujet de l'établissement de prix initiaux du grain. Le gouvernement a décidé d'accorder son appui aux agriculteurs et non aux produits, pour ne pas perturber le marché international. Je pense que c'est très clair.

Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé a pris l'initiative dans ce domaine à l'échelle internationale, tout comme le premier ministre.

Le ministre de l'Agriculture a parlé de la rencontre qui a eu lieu à Vancouver et à laquelle participaient une trentaine de représentants du secteur agricole; c'était avant que le premier ministre ne se rende à la conférence de Tokyo.

Une voix: C'était après le spectacle d'illusion donné à Ottawa.

M. Gustafson: J'ai assisté à cette rencontre et il était très intéressant de voir à la fois l'intérêt que manifestait le premier ministre et la réaction des groupements d'agriculteurs à la solution qu'il leur proposait sur le plan international.

Il y a eu beaucoup de collaboration entre ces groupements, le premier ministre, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement en général; elle a permis au Canada de jouer dans l'arène internationale un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

Si quelqu'un peut proposer une formule qui permette de les résoudre rapidement, nous sommes disposés à l'entendre. Le Canada jouera un rôle de premier plan dans ce domaine. Aucun autre pays n'est mieux placé que lui pour le faire.

• (0140)

Les Canadiens savent que l'une des grandes assises de leur pays a été et continue d'être l'agriculture. Le gouvernement en reconnaît d'ailleurs l'importance et nous avons bien l'intention de continuer à nous appuyer sur elle.

Il ne se fait aucun doute que nous traversons une période difficile. Les prix initiaux ont été profondément décevants. Nous, de ce côté-ci, nous n'aimons pas le mot «subvention». Nous ne sommes pas particulièrement emballés par l'idée de verser des subventions, mais à l'heure qu'il est, nous n'avons d'autre choix que d'aider financièrement les agriculteurs.

Qu'en est-il de la Société du crédit agricole? Je prendrai comme exemple ce qui se passe dans ma propre circonscription. De nombreux agriculteurs aux prises avec toute sorte de difficultés sont venus me voir chez moi. Je reconnais que depuis quelques mois la Société a fait preuve d'une souplesse remarquable—je vois que beaucoup de députés partagent cet avis—beaucoup plus que par le passé.

Le ministre de l'Agriculture vient de déclarer à la Chambre que le processus de révision était une initiative prise pour aider les agriculteurs. Un certain nombre d'entre nous ont rencontré les présidents des comités qui sont venus témoigner devant le comité permanent. Ils nous ont exposé les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs de toutes les provinces. Un ancien député, Doug Neil, représente avec compétence le comité de la Saskatchewan. Il a fait un excellent exposé devant le comité permanent sur les efforts entrepris en Saskatchewan, province où le nombre de faillites est très élevé. Il faut donc reconnaître que la Société du crédit agricole a fait preuve de compréhension au moment où il le fallait.

Quelle est la cause du problème? Je voudrais maintenant vous en parler. La cause principale des faillites agricoles se résume à une chose: les taux d'intérêt. Des taux d'intérêt qui avaient atteint 22, 23 et 24 p. 100. Pendant trois ans, ce sont les taux d'intérêt qu'on a infligés aux agriculteurs. Prenez un taux d'intérêt de 20 p. 100, multipliez-le par 3 ans, et cela représente 60 p. 100 de la dette principale des agriculteurs. Nombre d'entre eux m'ont répété, à moi leur député—et je suis certain que d'autres ont fait la même expérience dans leur circonscription—que leurs problèmes avaient commencé quand les taux d'intérêt étaient de 20 p. 100. Il m'ont demandé pourquoi le gouvernement de l'époque n'avait rien fait à ce sujet.